

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2024

DELIBERATION 2024-02-13

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DU  
MENHIR

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février, à neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> février 2024

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> février 2024

En exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 32

**Étaient présents** : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Claude SEGALLEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations :**

Danièle LE CALVEZ à Monique BRONEC,  
Morgane LOAEC à Catherine ANDRIEUX,  
Marie-Françoise VOXEUR à Eliane PICART,  
Marie FOURN à Pierre GRANDJEAN.

**Monsieur Jean-Yves CAM a été nommé secrétaire de séance.**

Le Conseil municipal désigne Monsieur Christian PETITFRERE comme Président de séance. (Abstentions : Mesdames et Messieurs Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI.)

Monsieur Fabrice JACOB, Maire, quitte la séance.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE :**

**LOTISSEMENT DU MENHIR**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L1612-12,

Vu l'instruction M57,

Vu la délibération n°2023-02-14 en date du 8 février 2023 approuvant le budget primitif du budget annexe du lotissement du Menhir de l'exercice 2023,

Vu l'arrêté de virement de crédits n°2023-10-087 en date du 24 novembre 2023,

Vu les conditions d'exécution du budget 2023.

Dès lors, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2023 du budget annexe du lotissement du Menhir, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE	RESTE A REALISER
DEPENSES	35 693.15 €	0.00 €	71 386.30 €	1 370.00 €
RECETTES	459 523.63 €	0.00 €	286 912.12 €	0.00 €
<b>RESULTAT</b>	<b>423 830.48 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>215 525.82 €</b>	<b>- 1 370.00 €</b>

PJ : compte administratif 2023 lotissement du Menhir.

**Avis de la commission :**

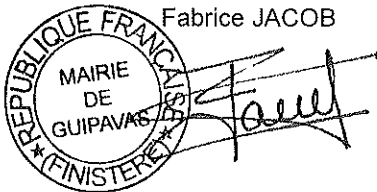
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : favorable

**Décision du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.**

Abstentions : Mesdames et Messieurs Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
A GUIPAVAS, LE 09 FEVRIER 2024

Le Maire,  
Fabrice JACOB



Le secrétaire de séance,  
Jean-Yves CAM

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Cam', written over a horizontal line.